



Nancy – Metz

Déclaration du SNEP-FSU au Conseil Régional UNSS de Nancy-Metz

Lundi 27 novembre 2023

Monsieur Le Recteur de l'académie de Nancy-Metz, **Président de l'UNSS de Nancy- Metz,**

Mesdames et Messieurs les Membres du CR UNSS,

Pour le SNEP-FSU, la Direction Nationale (DN) de l'UNSS contribue, depuis janvier 2023, à déstabiliser le fonctionnement des AS, et par conséquent être hors sol par rapport aux attentes de ses professionnels, que sont nos collègues de terrain !

Elle veut calquer sa structure à celle d'une entreprise de droits privés, qui est totalement en décalage avec les finalités et les statuts de notre association! Nous perdons l'âme qui nous anime et qui fait notre force depuis des années : Sport solaire pour toutes et tous.

La mise en place de l'«accord cadre transport UNSS» a conduit à des déplacements « à vide » des transporteurs et à l'explosion des tarifs des transports ; nous déplorons collectivement les conséquences néfastes sur le plan écologique et désastreuses au niveau financier !

Le développement du sport scolaire s'avère fortement impacté sur tout le territoire :

- Les districts, les services départementaux et régional UNSS de notre académie s'en trouvent « étranglés » et en très grande difficulté financière !
- Les élèves ne veulent pas passer leur temps dans les transports ! Nous perdons des licencié(e)s !
- Certain(e)s collègues ne veulent plus engager des équipes sur des niveaux de compétition supérieurs par crainte d'augmenter encore les difficultés financières de leurs AS...

La pratique volontaire des jeunes dans le cadre du sport scolaire et le rayonnement de celui-ci ne doivent pas être empêchés de quelque manière que ce soit ! A ce titre, nous sommes farouchement opposés à tout dispositif qui viendrait phagocyter notre UNSS, cautionné par l'approche des JOP de Paris ; Les 2 heures de sport, tout comme l'ancien 2S2C, « coup de com. » vide de sens et de contenus ont la double ambition d'instrumentaliser les clubs fédéraux qui cherchent à financer leurs emplois dans la plupart des cas, au détriment de leur propre objet associatif et de répondre à la mercantilisation du sport à travers les « structures des loisirs sportifs marchands » ! Nous sommes bien loin du noble affichage de proposer des activités physiques aux élèves éloignés de la pratique.

Pour le SNEP-FSU, seules les 4h d'EPS généralisées sur tous les niveaux de la scolarité ainsi que le développement du sport scolaire sont à même de relever le défi d'une jeunesse plus sportive, culturellement et socialement éduquée et en bonne santé. Les dispositifs optionnels, les sections sportives et d'excellence sportive, futures sport-étude viennent compléter ce tableau pour la scolarisation des sportifs spécialisés ou de haut niveau.

D'autres dysfonctionnements méritent que l'on s'y attarde :

Mise en place de l'appel « offre budget animation » : la Direction Nationale décide maintenant de verser uniquement une quote-part réduite des « crédits d'animation » (versement uniquement de 33%), la somme restante étant soumise à des justifications des projets mis en place ; Cela est vécu comme un manque de confiance et d'infantilisation des services ! Comment élaborer un budget prévisionnel et préserver une légitimité auprès des collectivités territoriales ?

L'ensemble de la communauté du sport scolaire subit inévitablement cette réduction budgétaire !

- Diminution, voire suppression, de l'aide départementale aux déplacements des AS et des districts, mutualisée jusqu'à présent dans nos départements.
- Appauvrissement à terme du projet annuel de nos compétitions et de nos animations.

Demande du mail des parents pour l'obtention de la licence sur notre serveur Opuss, lors de cette rentrée (sans prévenir une fois encore), qui a contraint fortement les animateurs-secrétaires d'AS, et parfois bloqué la création de licence. Cette décision de la DN nous laisse très perplexe quant aux finalités souhaitées ; heureusement, cette mise en œuvre a été vite retirée pour cette année...après différentes interventions et initiatives du SNEP-FSU.

D'autres difficultés persistent ailleurs dans notre système de fonctionnement :

- La démarche positive mise en place par la Région Grand Est pour l'obtention financière de 10€ sur chaque licence grâce à la carte Jeun'Est pose aujourd'hui des soucis de mise en œuvre à cause d'un code PIN.
- Les AS de lycée sont encore et toujours impactées par les conséquences de la réforme Lycée – Blanquer : de plus en plus d'établissements de l'Académie placent des cours le mercredi après-midi et parfois même des cours d'EPS ! Cela a un impact direct sur le nombre d'installations sportives et de collègues disponibles pour les rencontres UNSS. Nous n'avons cessé de dénoncer cette situation depuis 2019 et force est de constater que la tendance ne s'inverse pas. Conformément à la note de service 87-379 du 01/12/1987 et les circulaires 02-130 du 20/04/2002 et 10-125 du 18/08/2010, et d'une lettre de rappel d'un ancien Recteur de notre académie, la libération du mercredi après-midi est fixée comme indication pour favoriser le bon fonctionnement des AS.

Nous vous demandons que des recommandations en ce sens soient adressées aux chefs d'établissements pour prendre en compte la problématique du sport scolaire dans l'élaboration des emplois du temps.

Nous attendons également une véritable volonté politique actionnant d'autres leviers :

- Une formation initiale et continue des enseignants.es d'EPS animateurs.rices d'AS, redéfinie et en adéquation avec les réalités du terrain et les publics concernés.
- Une véritable politique sérieuse de construction et de rénovation du parc des installations sportives qui améliorerait drastiquement les conditions de travail et de pratique; nous vous informons que nous menons depuis 2 ans une enquête à ce sujet sur le territoire de notre académie. Le SNEP a publié par ailleurs « le RESET », document plébiscité par des architectes et utilisé comme référence technique et de transition écologique.

C'est pourquoi le SNEP FSU vous demande à nouveau, M. Le Recteur d'intervenir dans ces différentes structures, en tant que Président de l'UNSS de Nancy-Metz, afin de rétablir un système de fonctionnement, qui garantirait l'existence pérenne des compétitions, des rencontres sportives et artistiques à l'UNSS, et qui permettrait le développement du sport scolaire, pour nos élèves, citoyens adultes émancipés de demain.

La profession est attachée, comme vous le savez, au service public du sport scolaire.

A quelques mois des JOP 2024, il serait temps de permettre aux enseignants.es d'EPS animateurs.rices d'AS et aux cadres UNSS d'exercer leur travail au service des élèves sans embûches, dans les meilleures conditions !

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention lue par Mme Schulte Christelle et M. Goudot Pierre,

représentants du SNEP FSU de Nancy-Metz.